
Adresse de la société populaire de Dole à la Convention nationale,
lors de la séance du 6 vendémiaire an III (27 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Dole à la Convention nationale, lors de la séance du 6 vendémiaire an III (27 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. pp. 88-89;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_16597_t1_0088_0000_9

Fichier pdf généré le 07/10/2019

Bruxelles le 17 fructidor l'an 2 de la république française une et indivisible, dont la teneur suit.

Nous ne devons pas laisser ignorer à la Convention nationale que le projet abominable de nos ennemis étoit de faire périr notre collègue Drouet au milieu des horreurs et des angoisses de la faim et de la soif, et de la privation des choses les plus nécessaires à la vie; mais qu'il a trouvé les soins et les secours généreux d'un vrai sans-culotte, pauvre en bien, mais riche en vertus. Gérard Meunier est le nom de ce brave et digne citoyen qui est âgé de soixante et onze ans, chargé de dix enfants, portier à l'hôpital de la Réunion et qui donnoit lui-même à boire et à manger à notre collègue Drouet et lui fournissoit tout ce que nos ennemis lui refusoient. Ce même citoyen nous a dit qu'il ne demandoit ni récompense ni secours, qu'il trouvoit dans son cœur la véritable récompense de son action. Nous n'avons pas cru devoir rien entreprendre sur la détermination que dans sa justice et sa sagesse, la Convention nationale jugera convenable dans cette circonstance. *Signé* Haussmann, Briez, Bellegarde, Frécine, Laurent.

Un membre au récit de ce trait qui mérite d'être recueilli dans les annales de l'histoire pénétré de la plus douce émotion et de la plus vive reconnaissance envers ce vertueux ami de l'humanité cède au mouvement de son cœur les faits relatés, et dit : Frères et amis, la société ayant donné si souvent dans cette enceinte l'exemple d'un dévouement sublime à la cause de l'humanité, ne seroit-elle pas jalouse de laisser les occasions qui servent à l'éterniser et à la rendre chère à tous les amans de la liberté et de l'égalité; comme moi, vous êtes pénétrés sans doute du désir brulant de rendre hommage à la vertu de ce brave Gérard. Je viens donc vous proposer d'inscrire le nom de ce vieillard et de ses dix enfants sur un tableau qui sera placé dans cette enceinte, au bas duquel seront ces mots : *hommage à l'humanité*; qu'extrait du présent procès-verbal lui sera envoyé ainsi qu'à la Convention nationale; par là, vous prouverés à tous les patriotes le double intérêt de voir la vieillesse respectée et la vertu récompensée.

L'assemblée a accueilli cette proposition, au milieu des plus nombreux applaudissements et s'est levée spontanément pour manifester son adhésion.

LASSERRE, *ex-président*, CHARTON, GUILLON, COTTE, POUTIGNAC, *secrétaires*.

4

Sur la pétition du citoyen Goureau, tendante au rapport du décret du jour d'hier, qui ordonne la mise en liberté des citoyens Clémence et Marchand, tous deux arrêtés sur la demande de Charles Delacroix et Musset;

La Convention nationale renvoie à son comité de Sûreté générale, pour faire un rapport sous trois jours, s'il y a lieu (5).

5

La société populaire de Dole, département du Jura, écrit : La liberté vous doit un nouveau triomphe; si vous n'eussiez fait rouler sur l'échafaud la tête du dictateur, des triumvirs et des derniers conspirateurs, combien de milliers de patriotes gémiroient encore dans les fers, sous le nom de contre-révolutionnaires! Elle applaudit aux journées des 9 et 10 thermidor, qui lui ont procuré le retour de vingt-cinq de ses frères reconnus innocens par le comité de Sûreté générale; elle applaudit aussi aux opérations du représentant Lejeune. Elle termine ainsi : toutes les fois que les plaintes du pauvre sans-culotte ne seront point étouffées, et que ses généreux efforts ne seront point paralysés par les manœuvres perfides de l'ambitieuse et sanguinaire intrigue, ô législateurs! comptez sur les bons et vrais patriotes; ils sauront bien, de tous les points de la République, toujours défendre et faire respecter cette paix précieuse, cette liberté chérie, pour lesquelles nous combattons tous depuis cinq ans avec une nouvelle ardeur.

Mention honorable (6).

[*La société populaire de Dole à la Convention nationale, s. d.*] (7)

Représentans du Peuple,

La liberté vous doit un nouveau triomphe. Si vous n'eussiez fait rouler sur l'échafaud la tête du dictateur, des triumvirs et des derniers conspirateurs, combien de milliers de patriotes gémiroient encore dans les fers sous le nom de contre-révolutionnaires, attendant chaque jour dans les angoisses et le désespoir l'instant fatal où le glaive national auroit tranché leurs destinées? Mais grâce vous soient rendues, pères du Peuple : la République, la Convention elle-même, et leurs plus ardents défenseurs par vous sont encore une fois sauvés. Dans les séances mémorables du 9 au 10 thermidor, vous avez brisé les chaînes d'une foule immense de victimes républicaines dont regorgeoient tous les cachots. La société populaire de Dole avoit la douleur d'y sentir vingt-cinq de ses membres que la plus affreuse intrigue et la plus atroce calomnie y tenoient ensevelis depuis plusieurs

(5) P.-V., XLVI, 111. C 320, pl. 1328, p. 34. Le décret de renvoi est anonyme selon C* II 21, p. 2. Voir séance du 15 thermidor an II, n° 62. *M. U.*, XLIV, 105.

(6) P.-V., XLVI, 111-112. *Bull.*, 13 vend. (suppl.).

(7) C 321, pl. 1350, p. 1.

mois. Votre comité de Sûreté générale a reconnu leur innocence et vous les avez rendu à leur chère patrie, à la liberté, à leurs frères, à leurs familles éplorées. Ainsi, vous avez acquit des droits éternels à leur reconnaissance.

Représentans, du Peuple, nous nous empressons de remplir un autre devoir aussi cher à nos cœurs. Heureux d'avoir possédé parmi nous votre digne collègue le citoyen Lejeune envoyé dans le département du Jura, nous vous le disons sans flatterie : les échos de nos rochers retentissent des louanges et des bénédictions qu'il a mérité par ses glorieux travaux. Nos remerciements et notre hommage seront donc accueillis. Cet ami des sans-culottes, ce protecteur de l'innocence, cet homme impartial et juste n'a toujours vu que sa patrie et jamais les individus. Il a purgé le Jura des fédéralistes, des perfides et des traitres mis hors la loi par votre décret du 27 août dernier. Il a détruit partout le fanatisme, il a établi le règne de la justice et de la raison; il a sauvé les vrais patriotes de l'oppression et de la mort; enfin il a affermi sur leurs bases la paix et la liberté que quelques hommes pervers, cherchoient à exiler de nos contrées.

Avec de tels représentans, et toutes les fois que les plaintes du pauvre sans-culotte ne seront point étouffées et que ses généreux efforts ne seront point paralysés par les manœuvres perfides de l'ambitieuse et sanguinaire intrigue, o! législateurs! comptez sur les bons et vrais patriotes; ils sauront bien, dans tous les points de la République, toujours défendre et faire respecter cette paix précieuse, cette liberté chérie, pour lesquelles nous combattons tous depuis cinq ans avec une nouvelle ardeur.

Salut et fraternité.

Les membres composant la société populaire de Dole,

ROUGES, *président*, RENAUDIN,
VILLIEN fils, *secrétaires*.

6

La société populaire de la commune de Belley [Ain] dénonce une lettre du représentant Jagot. Elle se plaint fortement de ceux qui abusent du nom de patriotes pour couvrir le vol, le brigandage, l'exportation du numéraire, l'agiotage, la connivence avec les émigrés, les actes arbitraires, les violences, les incarcérations et la calomnie qui corrompent la morale publique, avilissent la représentation nationale. Elle invite la Convention à rester à son poste, à faire une guerre à mort à l'aristocratie, au fanatisme, au modérantisme, aux intrigans et aux factieux; elle ajoute : « Le peuple de Belley délivré de ses tyrans, amoureux jusqu'à la jalousie de ses droits et de sa liberté, ne cessera de seconder vos généreux efforts. »

Mention honorable, renvoyé aux co-

mités de Salut public et de Sûreté générale (8).

[*La société populaire et républicaine de Belley à la Convention nationale, s. d.*] (9)

Ils ne sont plus douteux, écrivent ces républicains, les complots qui menacent encore la liberté du département de l'Ain; ils tiennent à un système général de machinations et d'atrocités dont vous n'avez abattu que la tête, et dont le tronc s'agite encore en mille sens divers, répandant par-tout son détestable venin, et cherchant à se reproduire sous mille formes. Jugez par nos dangers de ceux qui vous menacent. Oui, représentans, nos dangers sont les vôtres; car c'est à la vertu qu'on déclare la guerre. Le crime ne vous pardonnera jamais de l'avoir mise à l'ordre du jour : il ne vous pardonnera jamais de lui avoir arraché ses armes dégoûtantes et exterminatrices, l'immoralité et la terreur.

Une lettre sans timbre, adressée indirectement à la femme d'un des intrigans qui nous opprimoient, interceptée et remise entre les mains du comité de surveillance de cette commune, se trouve écrite et signée par le représentant Jagot, l'un de vos membres. Un représentant du peuple! qui l'auroit cru? Il console le crime, il ranime ses espérances coupables, il traite de persécution atroce les mesures qu'a prises le républicain Boisset, pour désopprimer le peuple dans ces malheureuses contrées; il annonce une conférence avec Méaulle, qu'il suppose indigné comme lui, et assure qu'ils attendent l'arrivée d'Albitte, pour porter, de concert, un remède général et efficace à ce qu'il appelle une atroce persécution.

Le même système, dit-il, est à l'ordre du jour dans toutes les parties de la république; mais il se réjouit de l'excès du mal, parcequ'en révolution, selon lui, c'est dans l'excès du mal que se trouve le remède. Les intrigans sont à ses yeux des patriotes opprimés; il promet de venir à leur secours; il ne demande d'eux que quelques jours de patience.

Quelques jours de patience! De quel affreux malheur nous menace donc le représentant Jagot, à l'aide de ses deux collègues, qu'il a trompés déjà, et qu'il se proposeroit en vain d'égarer encore? Tous nos cœurs ont frémi, à la lecture de cette lettre coincidente avec la nouvelle affligeante de l'assassinat d'un représentant du peuple; et, dans le premier transport de son indignation, le peuple, levé en masse, vouloit partir pour aller faire à la Convention nationale un rempart de son corps et de son amour.

(8) P.-V., XLVI, 112.

(9) *Gazette Fr.*, n° 1000; *J. Univ.*, n° 1768.